



Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis n° 06/2020 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 TTC
pour le financement de l'étude de la mise en séparatif, aménagement
routier, éclairage public et tiers du Hameau de La Coudre

Délégué municipal :

M. Steve Baudat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Suite à la non-conformité des ouvrages de captage et de stockage de l'eau de boisson du Hameau de La Coudre, celui-ci va devoir entreprendre la réfection totale de son réseau de distribution d'eau pour devenir client MVCL. Dès lors, il a apparu opportun à la Municipalité de L'Isle de profiter des fouilles, pour régler la question du séparatif de La Coudre.

II. Périmètre concerné

La détermination du périmètre sera définie sur la base de :

- L'extrait du SIT communal (système d'information du territoire) de L'Isle et le réseau futur selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) :
 - Nouvelles conduites d'eaux usées communales à poser sur ces routes
 - Certaines conduites unitaires sont prévues d'être converties en collecteurs d'eaux claires, ce qui sera confirmé par leur état (contrôle caméra)
- Le projet de renouvellement du réseau d'eau potable, mené par le Hameau de La Coudre

III. Problématique – Objectifs poursuivis

Le réseau d'assainissement du Hameau de la Coudre n'est qu'en partie en séparatif. Il reste des tronçons unitaires (eaux mélangées).

Cette étude vise notamment à coordonner les travaux de mise en séparatif avec le renouvellement du réseau d'eau potable, qui a fait l'objet d'une offre d'honoraires à charge du Hameau de La Coudre.

Des entreprises tierces sont à priori intéressées par ces travaux : la Romande Energie (électricité), Swisscom (téléphone, TV) et Holdigaz (gaz). Elles pourront être sollicitées pour participer aux frais de réalisation des fouilles, selon leurs besoins.

L'éclairage public est traité, car si la Romande Energie et Swisscom enterrant leurs réseaux, les poteaux actuellement utilisés pour l'éclairage public seront remis à la commune. Il serait dans ce cas plus judicieux de refaire le réseau d'éclairage et les candélabres. Des installations neuves permettront également des économies d'énergie.

La coordination entre ces projets permettra d'éviter de rouvrir la route dans le centre du Hameau à quelques années d'intervalle et permettra de réaliser des économies d'échelle, tant pour les propriétaires privés que pour les collectivités publiques.

La méthodologie pour la suite des études sera convenu d'entente avec la Commune de L'Isle (pour le séparatif) et le Hameau de La Coudre (pour l'eau potable), en coordination avec la Romande Energie, Swisscom et Holdigaz.

IV. Points traités

Le projet prévoit les travaux suivants :

- Mise en séparatif des conduites communales (eaux usées, eaux claires) avec suivi des raccordements privés
- Route
- Eclairage public
- Tiers : électricité, téléphone, TV, gaz

Sont abordés :

- L'évaluation du réseau d'eaux mélangées, d'eaux claires et d'eaux usées existant
- Les travaux à réaliser
- L'identification de tronçons pertinents à coordonner avec le renouvellement du réseau d'eau du Hameau.

V. Description des prestations à accomplir

Selon la norme SIA 103, Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieurs civils RPH version 2020, les prestations suivantes sont comprises :

- Etude du projet
 - Avant-projet
 - Projet de l'ouvrage
 - Procédure de demande d'autorisation / dossier de la mise à l'enquête

VI. Coûts

Avant-projet	CHF	8'910.00
Projet de l'ouvrage		39'370.00
Procédure de demande d'autorisation/dossier de mise à l'enquête		3'580.00
	CHF	51'860.00
Prestations particulières		7'780.00
	CHF	59'640.00
Déduction pour synergie avec eau potable, 20%, arrondi		-11'930.00
Frais 5%, arrondi		2'385.00
	CHF	50'095.00
Divers et imprévus		5'000.00
	CHF	55'095.00
TVA 7.7%, arrondi		4'242.00
Total	CHF	59'337.00
Total, arrondi à		60'000.00

VII. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- Vu le préavis de la Municipalité n° 06/2020 du 24 août 2020,
- Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accepter la demande de financement d'un crédit d'étude de Fr. 60'000.00 TTC pour la mise en séparatif du Hameau de La Coudre,
- Que ce montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt et amorti par prélèvement à fonds de réserve, compte 2800.02 Service des eaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2020.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire



Anne-Lise Rime

Danièle Jordan

